



# LA DESCENTE INFERNALE - Bourges Samedi 25 Juin 2016

## Règlementation provisoire - Version du 27 Janvier 2016

### 1. Article 1 - Organisation / Inscription

La Descente Infernale est une course de caisses à savon organisée par Signature Frissons, filiale du groupe Signature, avec le concours de la ville de Bourges. Cette course se déroulera de la Place du 8 Mai 1945 au Boulevard Lamarck en passant par la rampe Marceau à Bourges (18 000). Signature Frissons se réserve le droit de modifier ce parcours.

Cet évènement est ouvert à tous. Si un trop grand nombre de participants est inscrit, une liste d'attente sera établie (voir procédure Art. 2)

#### A la clôture des inscriptions, Les concurrents seront regroupés en 3 catégories :

- **Trophée des écoles** : Tarif inscription = 1 00 € net par équipage  
Réservé aux Collèges et Lycées du Cher avec un pilote âgé de 15 ans révolu minimum. Ce trophée est limité à 15 participants et les inscriptions seront validées au fur et à mesure de réception des Bulletins d'Inscription. Il se disputera avant "La Descente Infernale", chacun effectuera une séance d'Essais Libres, une séance d'Essais Qualificatifs et une descente finale qui déterminera le classement du Trophée des Ecoles. Les 3 premiers équipages du Trophée des écoles classés auront l'autorisation de participer à "La Descente Infernale" dans la catégorie "Tacot Academy". Ce Trophée utilisera le tracé de "La Descente Infernale", sans le tremplin.
- **Tacot Academy** : Tarif inscription = 1 50 € net par équipage  
Réservé aux universités, aux associations, aux centres de loisirs, aux fédérations professionnelles et aux écoles militaires. Autorisation parentale nécessaire pour les mineurs  
Nota : Les Collégiens, Lycéens et étudiants de plus de 16 ans peuvent également participer en leur nom propre au Challenge "A fond la caisse !"
- **Défi Entreprises** : Tarif inscription = 1 000 € HT par équipage (1 200 € TTC) avec plan de communication et prestations VIP\*  
Ouvert aux entreprises, collectivités, services départementaux, écoles de formation du Cher
- **Challenge "A fond la caisse"** : Tarif inscription = 80 € net par équipage  
Ouvert aux particuliers à partir de 16 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs). Les concurrents ayant effectués les 3 descentes sans dommages matériels seront intégralement remboursés de leur frais d'inscription (80 €)

L'organisateur se réserve le droit de modifier les catégories en fonction des inscriptions à la date de clôture de ces dernières. Les inscriptions sont ouvertes du Lundi 29 Février au Vendredi 27 Mai 2016. Les concurrents qui ont participé en 2015 pourront le faire avec le même véhicule à la condition qu'il y est une modification majeure du design. Une liste d'attente sera établie dans le cas d'un trop grand nombre d'inscription.

\* Voir Annexe 1 Défi Entreprises LDI 2016



L'inscription à La Descente Infernale se fera en trois étapes :

1- Candidature :

Les inscriptions se feront directement à partir du 28 Février, sur le site internet de La Descente Infernale [www.descente-infernale.com](http://www.descente-infernale.com) en remplissant le Bulletin d'Inscription, en acceptant les termes du présent règlement et en effectuant le paiement sécurisé en ligne. Si le concurrent souhaite payer par chèque, son inscription ne sera validée qu'à l'encaissement de ce dernier. Pour cela, il faudra compléter la procédure d'inscription en envoyant un chèque à l'ordre de Signature Frissons :

SIGNATURE Frissons  
Pierre Simonneau  
Parc Esprit I  
Rue Michael Faraday  
18 000 Bourges

2. Confirmation d'inscription :

Les inscriptions ne seront effectives que lorsque Signature Frissons aura retourné sa confirmation d'inscription au concurrent, après avoir encaissé le chèque ou reçu le virement bancaire. Toute demande d'inscription incomplète ou non accompagnée du paiement ne sera pas prise en considération. Pour prétendre à être inscrit sur la liste officielle, toutes les conditions décrites ci-dessus doivent être remplies. En cas de non respect d'une de ces conditions, l'organisateur se réserve le droit de sélectionner un concurrent inscrit en liste d'attente, dans l'ordre de réception des Bulletins d'Inscription.

Les inscriptions seront reçus chronologiquement et une liste d'attente sera établie à partir du 100<sup>ème</sup> équipage inscrit (hors Trophée des Ecoles). La liste d'attente sera établie dans l'ordre chronologique de réception des Bulletins d'Inscriptions et du paiement de ces dernières. Pour s'inscrire en liste d'attente, un chèque pourra être adressé et ce dernier ne sera pas encaissé tant que l'inscription ne sera pas confirmée. L'inscription sur la liste d'attente ne donne aucune garantie de participation à La Descente Infernale. En cas de désistement de l'un des équipages sur la liste officielle des participants, l'organisateur proposera au premier inscrit sur la liste d'attente de participer à La Descente Infernale, sous réserve que toutes les conditions décrites ci-dessus soient remplies, et ce dans l'ordre chronologique de la liste d'attente au fur et à mesure des éventuels désistements.

Cette confirmation sera accompagnée d'une fiche technique du véhicule à remplir et à retourner par le concurrent chez Signature Frissons, accompagnée de photos du véhicule.

Dès que l'inscription sera confirmée, l'organisateur adressera également toutes les informations pratiques aux concurrents (lieu et heure de convocation, informations pratiques, plans d'accès, horaires détaillés, listes de engagés...) à l'adresse e-mail du concurrent déclaré lors de l'inscription.

3. Validation du véhicule :

A réception de la fiche technique, l'organisateur jugera de la conformité réglementaire du véhicule et validera définitivement l'inscription.

**Attention**, la confirmation de participation à La Descente Infernale ne sera définitive que lorsque les contrôleurs techniques auront pu considérer, en l'inspectant visuellement, la conformité du véhicule en terme de sécurité. Cette opération sera effectuée lors des vérifications techniques d'avant course le Vendredi 24 Juin (voir programme).

**2. Article 2 - Principe de l'épreuve "La Descente Infernale"**



Chaque équipe effectuera 3 descentes :

- Une descente libre non chronométrée, dans l'ordre chronologique des numéros de course
- Une descente chronométrée déterminant l'ordre de passage des concurrents (ordre inverse des temps réalisés)
- Une descente chronométrée qui sera prise en compte pour déterminer le classement de l'épreuve.
- Les pilotes pourront être permutés à chaque descente
- L'organisateur se réserve le droit de ne pas respecter l'ordre de passage pour d'éventuelles raisons logistiques

Le classement final de La Descente Infernale sera constitué de la manière suivante :

- Une course chronométrée sur un parcours d'environ 430m sera organisée. Les concurrents s'élanceront individuellement sous l'ordre du directeur de course et un temps chronométré sera attribué.
- En fonction des votes du public, par l'intermédiaire du nombre de mentions "J'aime" récoltées sur les publications Facebook de présentation des équipages, les concurrents bénéficieront ou non d'un avantage dénommé "Power Boost". Les critères pour ce vote sont l'originalité, la créativité et la popularité de l'équipage.
- Les votes de popularité des équipages, décrits ci-dessus, seront clôturés le Samedi 25 Juin à 18h00
- Les trois premiers concurrents dans chaque catégories décrites à l'article 1, bénéficieront de l'avantage "Power Boost".
- Le "Power Boost" donnera un avantage concret aux concurrents sur le circuit. La nature de cet avantage sera communiquée directement le Samedi 25 Juin sur place, lors du briefing, au moment de La Descente Infernale.
- Un jury de personnalités (sportifs, artistes, medias...) procédera à des votes également, directement lors du départ des concurrents. Le vote du jury portera, de la même façon, sur l'originalité, la créativité et l'esthétique de l'équipage ; mais aussi sur la bonne ambiance et la bonne humeur que voudront bien transmettre les concurrents au public. Les membres de l'équipe pourront être déguisés en respectant les conditions de sécurité décrites à l'article 4. Le jury attribuera des notes de 1 à 10 et les 3 premiers de ce classement, par catégorie, se verront attribuer, après que tous les concurrents aient effectués leur dernière descente, un bonus temps en secondes :
  - Le premier de chaque catégorie bénéficiera d'un Bonus Temps de 4 secondes
  - Le deuxième de chaque catégorie bénéficiera d'un Bonus Temps de 2 secondes
  - Le troisième de chaque catégorie bénéficiera d'un Bonus Temps de 1 seconde
- Le meilleur temps chronométré, après ajout des éventuels bonus temps, sera déclaré vainqueur de La Descente Infernale.
- Un classement cumulé et un classement par catégorie sera également établi
- Un prix spécial pour l'équipage ayant récolté le plus de vote sera également décerné.
- Un prix spécial pour l'équipage ayant mis le moins de temps à parcourir La Descente Infernale, sans déduction de Bonus Temps, sera également décerné.
- Le prix de la plus belle sortie de piste sera également décerné.



### 3. Article 3 - Véhicules acceptés

Les véhicules autorisés à participer à cette épreuve pourront être monoplaces ou bi-places. Ils devront être dépourvus de moteur, posséder 3 roues au minimum, un train directeur (le pilote doit pouvoir maîtriser aisément la direction du véhicule), un système de freinage efficace (permettant l'arrêt complet du véhicule en pente), un ou deux sièges pour installer le pilote et éventuellement un co-pilote. Le seul moyen de propulsion du véhicule devra être généré par la seule force physique des pousseurs (2 maximum). Aucune aide extérieure en cours de descente, ne sera tolérée, à l'exception de celle des commissaires de piste. Le co-pilote pourra également effectuer des actions de pilotage, comme le freinage, par exemple. La matière qui sera en contact avec le bitume (le pneumatique de manière générale) ne devra pas être en plastique.

A partir de 3mn de descente, la Direction de Course se réserve le droit d'arrêter le véhicule et de l'exclure de la piste pour laisser la place aux autres concurrents.

Les concurrents ne sont pas autorisés à jeter des projectiles au public sous forme solide ou liquide lors des descentes. En revanche, pendant les descentes, les concurrents seront autorisés à :

- Utiliser des fumigènes qui seront allumés depuis le véhicule mais qui ne devront pas être projetés vers le public
- Projeter de l'eau vers le public, tout autre liquide étant interdit.
- Distribuer des objets publicitaires à partir du moment où ces derniers ne sont pas dangereux. Cette distribution doit être effectuée vers le haut, de façon à ce que les objets soient répartis vers le public.

Tout fumigènes, projection d'eau ou distribution d'objets publicitaires doivent faire l'objet d'une déclaration préalable lors des vérifications techniques et sont soumis à l'approbation de la Direction de Course.

Toute projection de liquide sur la piste est interdite et pourra être sanctionnée par la Direction de Course. Signature Frissons organise les contrôles techniques de sécurité avant épreuve et se réserve le droit de refuser des véhicules sans avoir à en fournir le motif, même si l'inscription a été validée préalablement par l'organisateur. Signature Frissons est le seul juge du niveau de sécurité du véhicule.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un véhicule qui ne serait pas jugé fiable et ne qui ne présenterait pas les conditions de sécurité requises au fur et à mesure de l'avancement des essais.

Les véhicules devront avoir une hauteur de caisse minimum de 10cm, de façon à permettre l'accès à la rampe de lancement (voir schéma ci-après).

Un châssis de karting ou de véhicule existant pourront être utilisés. En revanche, ils devront scrupuleusement respecter les paramètres réglementaires décrits ci-avant et devront obligatoirement posséder un élément de carrosserie ajouté au châssis de façon à changer l'aspect et la physionomie de base du karting ou du véhicule existant (ajout d'éléments plastiques, de carton, de bois etc...).

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Le non respect de ces normes entraînera l'interdiction de participer.

Il n'y a pas de poids minimum du véhicule. Le poids maximum du véhicule, pilote et co-pilote (le cas échéant) à bord est de 240 kg. Il n'est pas autorisé de dépasser ce poids. Les concurrents pourront ajouter des lestés à hauteur de 40 kg maximum. Ces lestés devront être fixés de façon sécurisée (colliers, visseries etc...) dont le commissaire technique sera seul juge. Ces lestés devront systématiquement être placés sur la partie avant du véhicule au delà (devant) du bassin du pilote.



Le véhicule ne devra pas dépasser 3 mètres de long, 2 mètres de large et 2,20 mètres de hauteur. Pour information, la largeur de la piste sera au minimum, à certains endroits, de 3 mètres.

Les véhicules devront posséder un crochet ou une sangle fixé suffisamment solidement à l'avant et à l'arrière du véhicule de façon à être tracté par les véhicules de l'organisation (évacuation, retour au paddock...). L'absence des crochets de remorquage pourra être un motif de non conformité.

Un mousqueton, permettant le passage d'une sangle de 5cm de large, accroché au châssis suffira. En cas de casse d'une pièce mécanique qui aurait provoqué un abandon lors des deux premières descentes, le véhicule sera rapatrié par un véhicule utilitaire de l'organisation vers le paddock pour une éventuelle réparation. Si le véhicule est trop endommagé et que son rapatriement est impossible par le véhicule de l'organisation, l'équipe pourra le faire par ses propres moyens. Si le concurrent n'est pas présent sur la Pré-Grille 15mn avant son heure de convocation, l'abandon du concurrent sera prononcée, sauf dérogation spéciale du Directeur de Course.

#### **4. Article 4 - Membres de l'équipe, matériel et équipement**

Lors des vérifications administratives, les membres des équipes signeront une décharge de responsabilité signifiant qu'ils participent à La Descente Infernale sous leur entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'évènement et qu'ils s'engagent, ainsi que leurs proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur. L'inscription à l'évènement ne comprend aucune assurance individuelle accident. S'ils le souhaitent, les concurrents pourront souscrire ce type d'assurance auprès d'un organisme privé. Les membres d'une équipe, mineurs, devront fournir une autorisation parentale lors des vérifications administratives.

Le pilote devra être équipé d'une combinaison couvrant les bras et les jambes, d'un casque (casque non intégral autorisé), de gants et de chaussures fermées. L'utilisation de coudières et genouillères est fortement recommandée. L'usage de stupéfiants et l'abus d'alcool est interdit. Des contrôles sur les pilotes pourront être organisés avant les descentes.

Les pousseurs devront être habillés de vêtements recouvrant l'intégralité des bras et des jambes. Le port d'un casque intégral ou non est obligatoire. L'équipe pourra être composée au minimum d'un pilote et de deux pousseurs et au maximum d'un pilote, d'un co-pilote et de deux pousseurs.

L'utilisation de coudières et genouillères est fortement recommandée.

L'habillement et l'homogénéité des membres de l'équipe seront des données influençant le vote du public et du jury.

Un briefing pilote sera organisé le Samedi 25 Juin 2015 à 12h30 à la mairie de Bourges. La présence de tous les membres composant une équipe est obligatoire.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès aux sites et installations nécessaires à l'organisation de l'évènement si il juge que le comportement de la personne concernée est dangereux ou susceptible de perturber l'organisation. Ce refus pourra être prononcé sans avoir à en fournir le motif et sans remboursement ou compensation.

Des caméras embarquées pourront être placées sur le véhicule. Leur présence devra faire l'objet d'une déclaration préalable et leur positionnement sera soumis à l'approbation du commissaire technique. Un chronomètre pourra également être embarqué dans le véhicule.

#### **5. Article 5 - Nom des équipages - Publicité**

Chaque concurrent devra nommer son équipe et l'organisateur lui attribuera un numéro de course. Les noms choisis seront soumis à l'approbation de l'organisateur. Les noms d'équipe se référant à des thèmes religieux, politiques ou sexuels sont interdits. L'organisateur sera seul décideur, à réception du Bulletin d'Inscription de la validation définitive du nom du team.



Seuls les concurrents du "Défi Entreprises" pourront aborder un nom de personne morale et une ou des marques commerciales. Seuls les concurrents du "Défi Entreprises" pourront apposer sur les véhicules des autocollants de marques commerciales.

Les concurrents des autres catégories pourront apposer des autocollants sur les véhicules, ces derniers ne devant pas être, où faire référence, à des marques commerciales.

Le concurrent devra apposer ses autocollants en respectant scrupuleusement le plan d'identification (voir annexe 2) et en laissant libres les emplacements réservés à l'organisateur (numéros de course)

## **6. Article 6 - Droit à l'image / comportement**

En s'inscrivant à l'épreuve, l'équipage concerné cède l'intégralité de ses droits à l'image à l'organisateur en vue de la promotion de l'évènement. Il s'engage à se rendre disponible pour tout besoin médiatique de l'organisateur.

Un concurrent ou pilote est responsable de ses actes et des agissements de ceux qui l'accompagnent.

Tous les concurrents ou pilotes inscrits et participant à l'épreuve devront avoir un comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie de l'organisateur.

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre de l'organisation de La Descente Infernale.

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

## **7. Article 7 - Déroulement de l'épreuve**

Chaque concurrent, en signant son Bulletin d'Inscription assure avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tous les termes sans exceptions.

Il devra se soumettre scrupuleusement aux horaires et consignes de l'organisateur. A son inscription, il devra déclarer une seule et unique adresse e-mail sur laquelle il recevra toutes les informations pratiques de l'organisateur. Une seule personne devra être désignée comme "Chef d'Equipe". Cette dernière sera la seule personne qui sera habilitée à communiquer officiellement avec l'organisation et qui sera convoquée lors d'éventuels briefings supplémentaires.

### ○ Paddock

Le concurrent devra scrupuleusement se soumettre aux horaires d'accès, d'ouverture et de fermeture du paddock. Le concurrent ne pourra pas travailler sur le véhicule en dehors de sa zone technique déterminé, sauf accord express de l'organisateur.

### ○ Pré-Grille

Les concurrents devront se rendre en Pré-Grille au minimum 15mn avant leur heure de convocation (départ sur la rampe de lancement). Aucun retard ne sera autorisé, sauf dérogation spéciale du Directeur de Course. Il est interdit de faire de la mécanique sur la Pré-Grille. Pour les véhicules accidentés, le responsable de Pré-Grille devra donner son accord pour qu'ils puissent continuer l'épreuve.

### ○ Départ / Rampe de lancement

La rampe de lancement (départ de l'épreuve) sera construite de la façon suivante :

- Une rampe d'accès des véhicules
- Un escalier exclusivement réservé aux organisateurs
- Une zone de poussée plate
- Une zone en descente (12°)



- La ligne de départ

#### Plan de la rampe :



Le parcours sera chronométré à partir de la ligne de départ au bas de la rampe. Chaque pousseur sera autorisé à pousser le véhicule du début jusqu'à la fin de la zone de poussée plate. La poussée ne devra plus être effective passée cette zone, c'est à dire que les pousseurs ne devront avoir aucune partie du corps en liaison avec le véhicule au delà de cette zone. Chaque poussée en dehors de la zone sera sanctionnée par l'ajout de trois secondes au temps de course, par la Direction de Course. Aucun nouveau départ ne sera donné. Les concurrents bénéficiant du "Power Boost" dans les conditions décrites à l'article 2 ne sont pas concernés par cette règle.

- Arrivée  
Passé la ligne d'arrivée, le concurrent devra immobiliser le véhicule et se rendre disponible auprès de l'organisation pour acheminer le véhicule vers le paddock. Ce transfert se fera par remorquage avec un véhicule de l'organisation.

#### 8. Article 8 - Remise des prix

Une remise des prix sera organisée en fin d'épreuve.

- ✓ Un trophée sera remis aux trois premiers concurrents du classement cumulé. Le vainqueur du classement général se verra remettre un Trophée spécial. Ce trophée, propriété de Signature Frissons, sera systématiquement remis en jeu tous les ans et ce trophée restera en possession du vainqueur de l'édition passée, mais appartiendra à Signature Frissons, organisateur de l'évènement. Le détenteur provisoire du Trophée s'engagera à le mettre à disposition de l'organisateur tous les ans et le cèdera au nouveau vainqueur, le cas échéant (dans ce cas, une réplique lui sera remise). L'équipage vainqueur de l'année précédente sera systématiquement sélectionné pour participer gratuitement à l'édition suivante.
- ✓ Un trophée sera remis aux trois premiers concurrents de chaque catégorie
- ✓ Un trophée spécial sera remis au concurrent ayant récolté le plus grand nombre de vote du public ("Power Boost").



- ✓ Un trophée spécial sera remis au concurrent ayant effectué le record absolu du temps chronométré du parcours.
- ✓ L'organisateur se réserve le droit d'ajouter d'autres trophées et prix à cette liste non exhaustive

**Organisation *La Descente Infernale* :**

SIGNATURE Frissons

Pierre Simonneau

Tel : 06 76 81 63 25

E-mail : pierre@signature-team.com

**Direction de Course *La Descente Infernale* :**

SIGNATURE Frissons

Patrick Sinault

Tel : 06 07 13 34 36

E-mail : patrick@signature-team.com

**Sites Internet :**

[www.descente-infernale.com](http://www.descente-infernale.com)